
Adresse de la société populaire de la commune d'Alzonne qui félicite la Convention pour l'attentat déjoué et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune d'Alzonne qui félicite la Convention pour l'attentat déjoué et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 398;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25812_t1_0398_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

grand peuple vous juge, c'est sur vos actions. Et qui avait plus fait avant vous ? Qui avait osé tant faire ? Ceux qui vous ont précédé au poste que vous remplissez si dignement semblaient vouloir rompre les fers qui nous enchaînaient ; mais leur peu d'énergie nous aurait remis un joug peut être plus avilissant ; l'idole était encore devant eux, et ils n'osaient l'ébranler ; son antiquité leur en imposait. Et comme s'ils n'eussent pas reconnu que ce qui est élevé de la main de l'homme peut être détruit de la main par l'homme, ils auraient voulu donner à cette idole une nouvelle dorure pour la conserver plus longtemps ; mais vous, au risque de vos jours, vous l'avez frappée dans ses fondemens et sans craindre l'explosion, vous voulez en extirper jusqu'à la dernière racine, *ramenant tout à la simple nature que l'Eternel préside, vous ne voulez honorer que lui et les vertus ; vos entrailles s'attendrissent à la vue des malheureux ; leur état vous intéresse par dessus tout ; aussi prenez-vous tous les moyens qui sont en votre pouvoir, pour adoucir leur sort ; continuez dignes représentans, toute l'Europe vous contemple, et des millions de bras sont toujours levés pour punir les monstres qui oseraient porter un fer meurtrier sur vous ; connaissez tous les vrais amis du nouvel ordre de choses ; voici le moment de la réunion générale [.] Décrété que [.] le 10 août v.s. [.] qui que ce soit sans cause légitime ne pourra se dispenser de jurer fidélité à la Patrie au pied de l'arbre de la liberté. Déclarez suspects tous ceux qui ne s'y présenteraient pas. Prononcer des peines terribles car enfin celui qui n'aime pas sa Patrie doit en être chassé ».*

BIZIEU l'ainé, GALY, TRIQUET aîné,
F. CHOLLIÈRE, THIERRY (présid.)

5

Les membres composant la société populaire de la commune d'Alzonne écrivent à la Convention nationale qu'elle a bien mérité de l'univers entier en faisant tomber les têtes des conspirateurs et des traîtres qui voulaient redonner des fers à un peuple qui a juré de vivre libre ou de mourir. Ils annoncent que le fanatisme est entièrement anéanti dans leur commune, et terminent par inviter la Convention à rester à son poste pour perfectionner la régénération et le bonheur du peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Alzonne, 11 prair II]. (2)

« Législateurs,

Vous avez bien mérité de l'univers entier en faisant tomber les têtes des conspirateurs et des traîtres qui voulaient perdre la liberté et légalité sous le masque du patriotisme et de vouloir encore enchaîner un peuple qui a juré de vivre libre ou de mourir, vous avez été lorgane de nos vœux, recevez notre reconnaissance.

(1) P.V., XLI, 30. Bⁱⁿ 21 mess. (1^{er} suppl^t).

(2) C 309, pl. 1207, p. 15.

Soyez inébranlables à votre poste, nous sommes toujours avec un pied en lair pour marcher le pas de charge afin de nous rendre auprès de vous pour vous faire un rempart de nos corps.

Nous vous annonçons que le fanatisme avait fait des progrès dangereux dans cette commune, nous avons fait partir le curé constitutionnel, il nous a fait ses adieux, nous présageons que son absence va réunir les opinions, et que désormais nous n'aurons d'autre culte que celui de la vertu, de l'humanité et de la bienfaisance.

Vive la République, une et indivisible, vive la Montagne ».

[2 signatures illisibles]

6

L'agent national provisoire du district de Wissembourg annonce à la Convention nationale que les citoyens de ce district ont célébré la fête, à jamais mémorable, du 20 prairial, dédiée à l'Etre-Suprême, avec un enthousiasme et une allégresse inexprimable.

Parmi les différens rapports satisfaisans, il joint la traduction d'une adresse des communes de Hanspach, Hossen et Ingolsheim, qui exprime la reconnaissance éternelle de ces trois communes pour le décret qui a terrassé l'athéisme.

Insertion au bulletin; renvoi au comité de salut public (1).

7

La société populaire de Baron, département de l'Oise, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur les décrets en faveur des indigens vieillards ou infirmes, et des parens des défenseurs de la patrie, et sur ceux qui facilitent l'achat des biens nationaux. Elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que la République soit purgée de tous les traîtres et affermie sur des bases inébranlables.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2).

[Baron, s.d.] (3)

« Législateurs,

Les sans-culottes composant notre société félicitent la Convention sur ses grands travaux, particulièrement sur le décret rendu en faveur des cultivateurs vieillards ou infirmes.

Braves montagnards, les grandes mesures que vous prenez pour solliciter les indigents dans toutes les classes, tant cultivateurs indigent, parent des défenseurs de la patrie; aisance pour l'achat des biens nationaux et autres, nous fait voir que l'établisse-

(1) P.V., XLI, 30. Bⁱⁿ, 20 mess.

(2) P.V., XLI, 31. Bⁱⁿ, 21 mess (1^{er} suppl^t).

(3) C 309, pl. 1207, p. 16.